

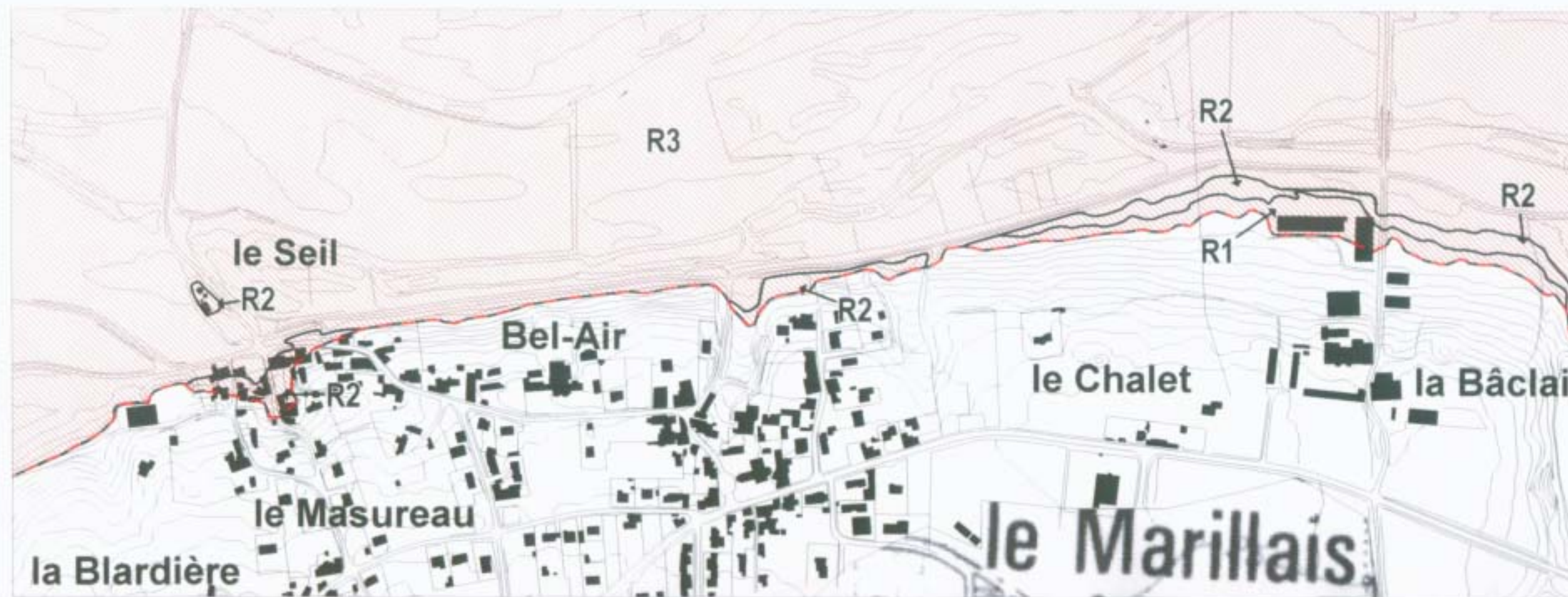
LE MARILLAIS

1bis

VAL MARILLAIS-DIVATTE
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 12/00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale



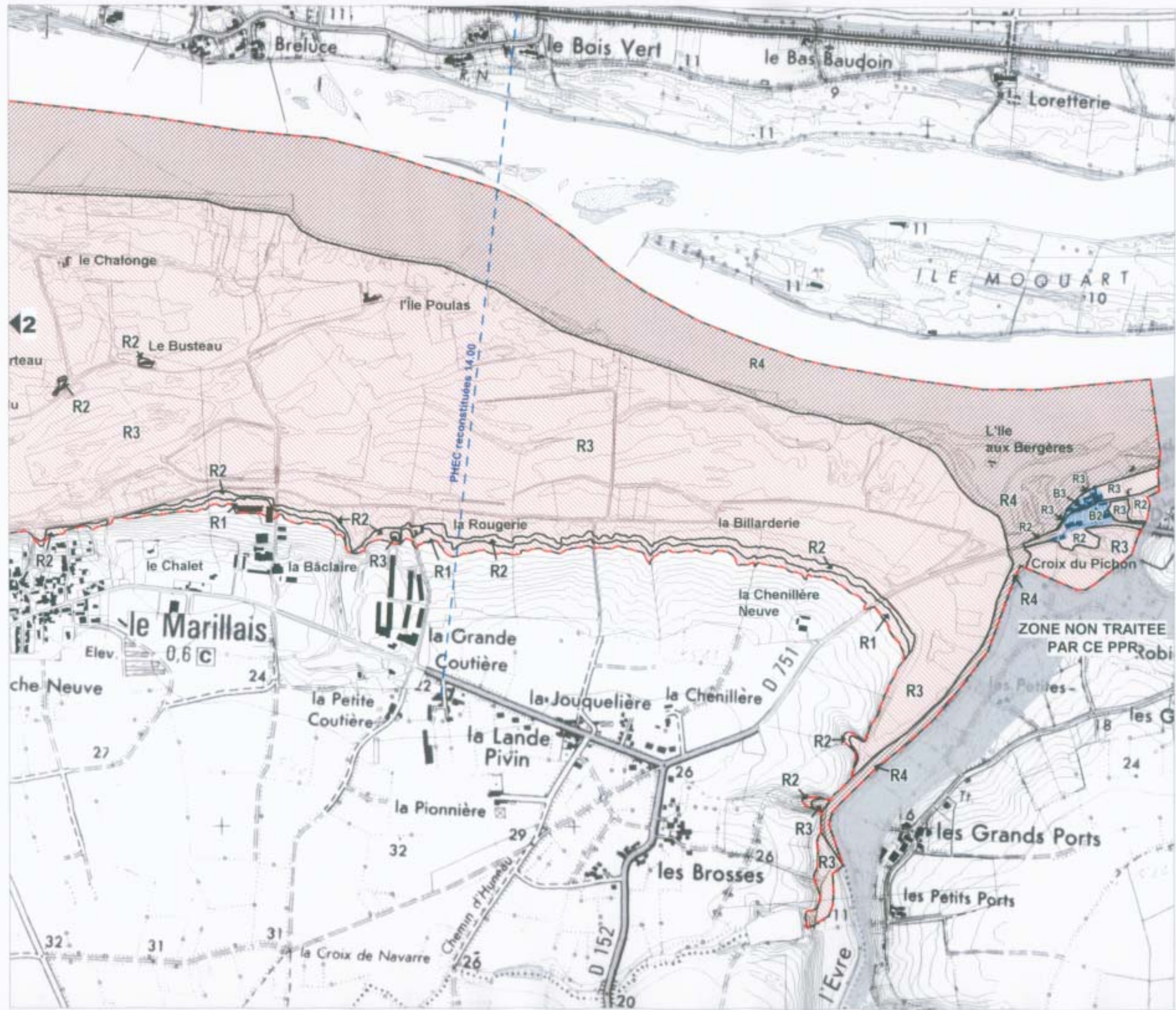
- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
O
T
I
O
N
D
A
L
E
A
S

Echelle 1/5000

SPEPNN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FT - BOTOPO IGN 1989 - BOCARTO IGN 2002 - SCAN25

VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN09
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPEL/EN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FIT - BÉTOPO IGN 1988 - BÉTOPO IGN 2002 - IGN/EN

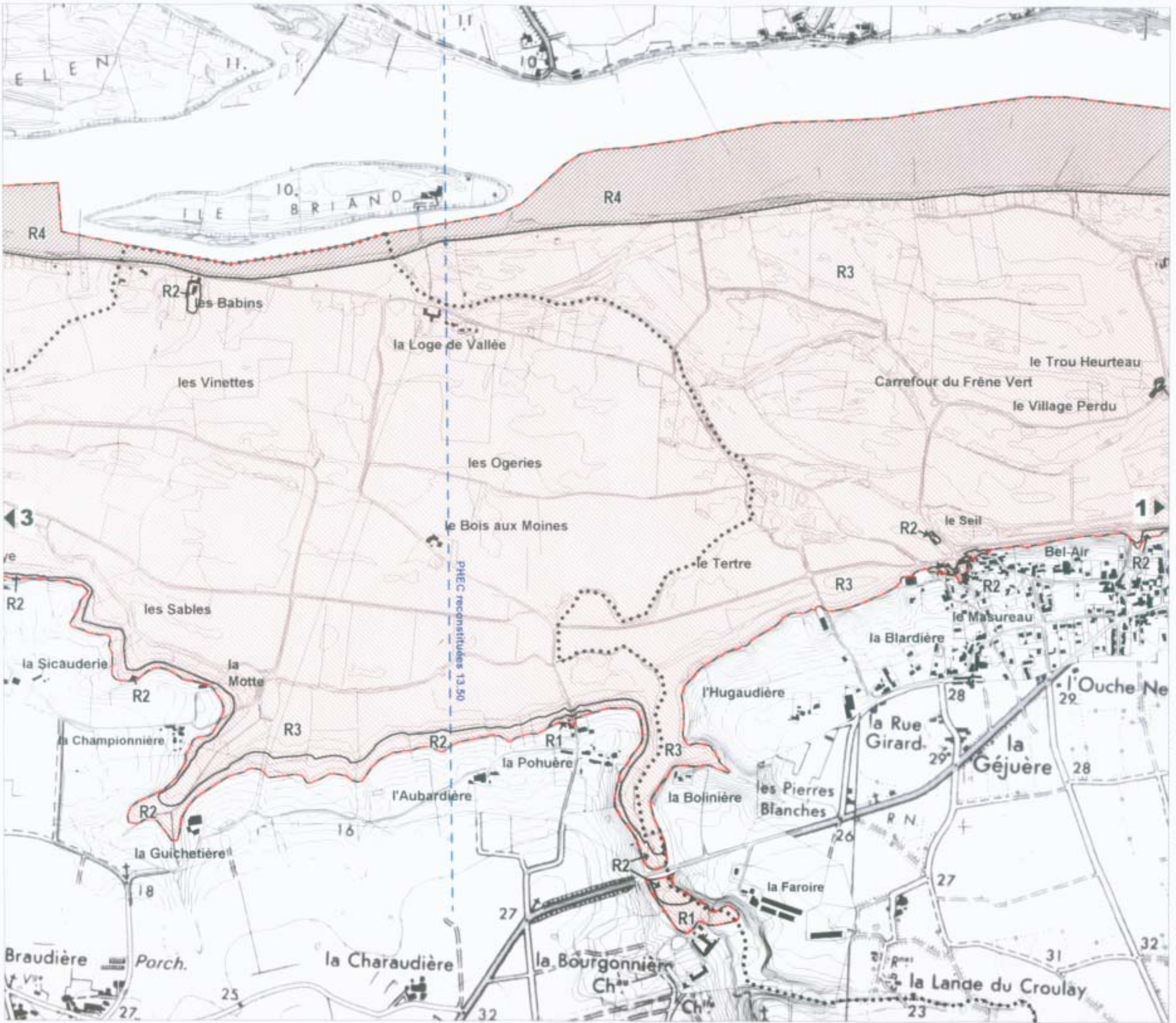
VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation






- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRÈS FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
Echelle 1/10000



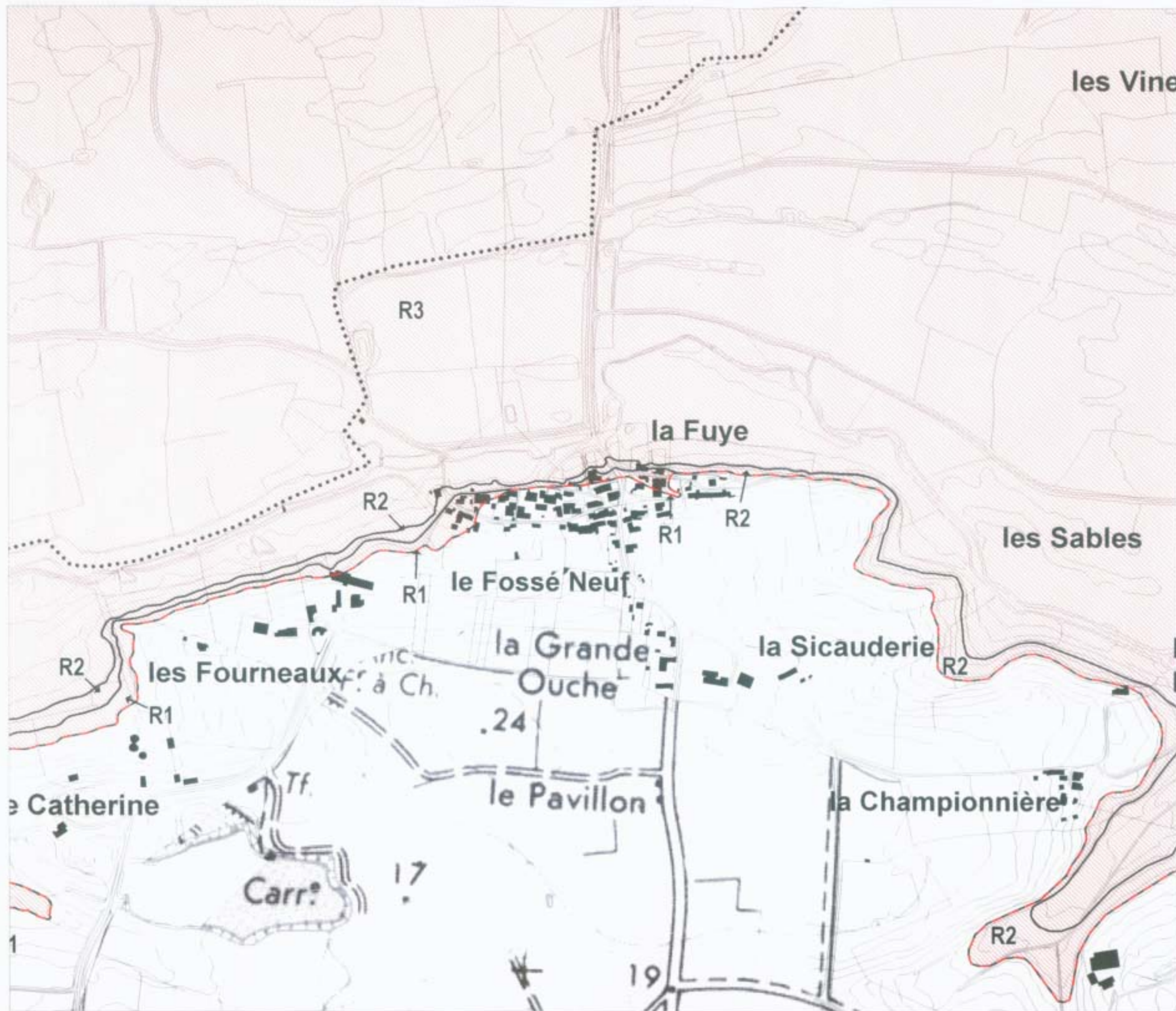


-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aleas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)



Echelle 1/5000



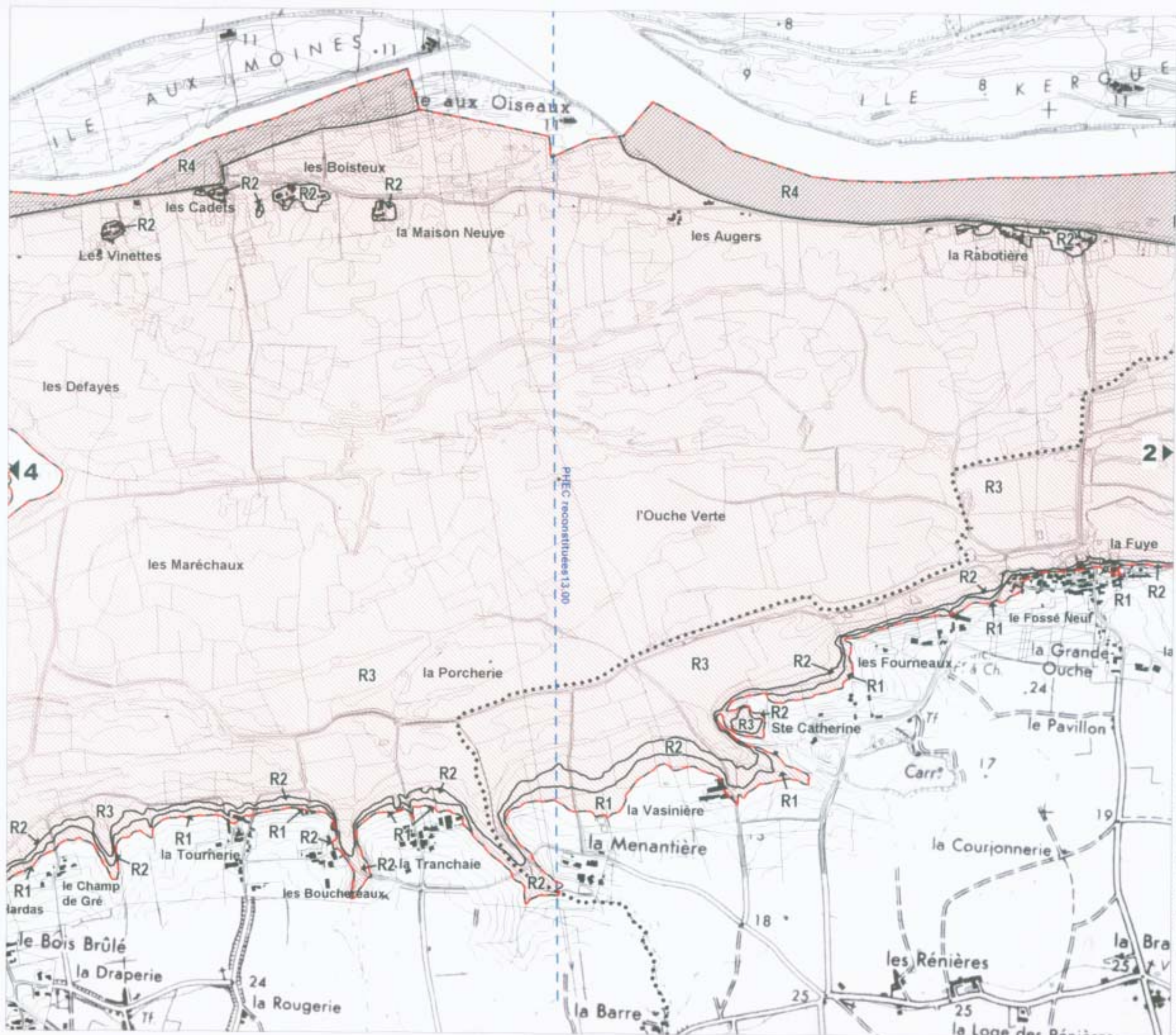
VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



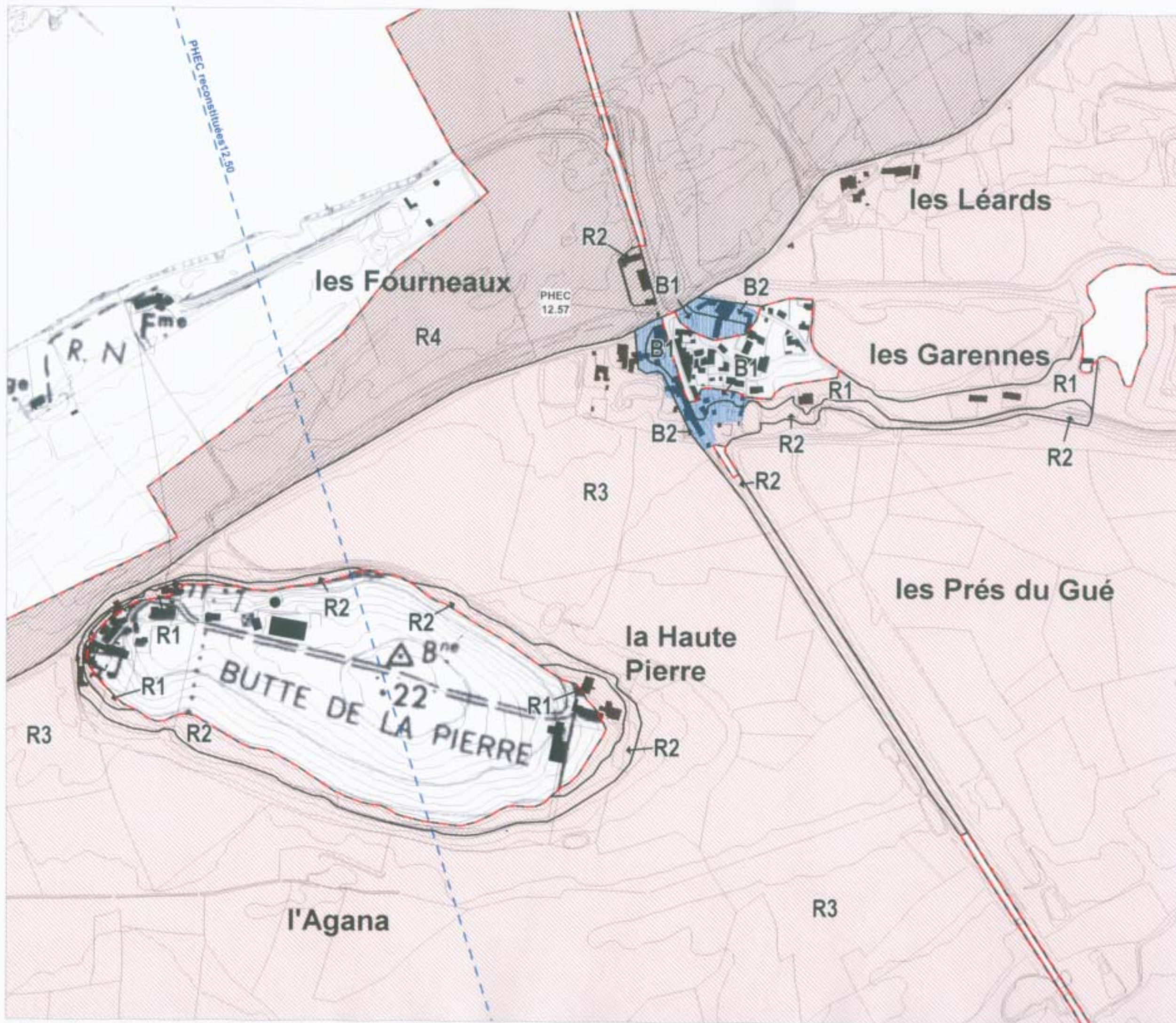
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
Echelle 1/10000



SPÉCIMEN 04/2003 - SOURCES : DONNÉES FT - SOTOP0 03/1988 - BDCARTO IGN 2002 - BCGANZ



LIRE
4bis

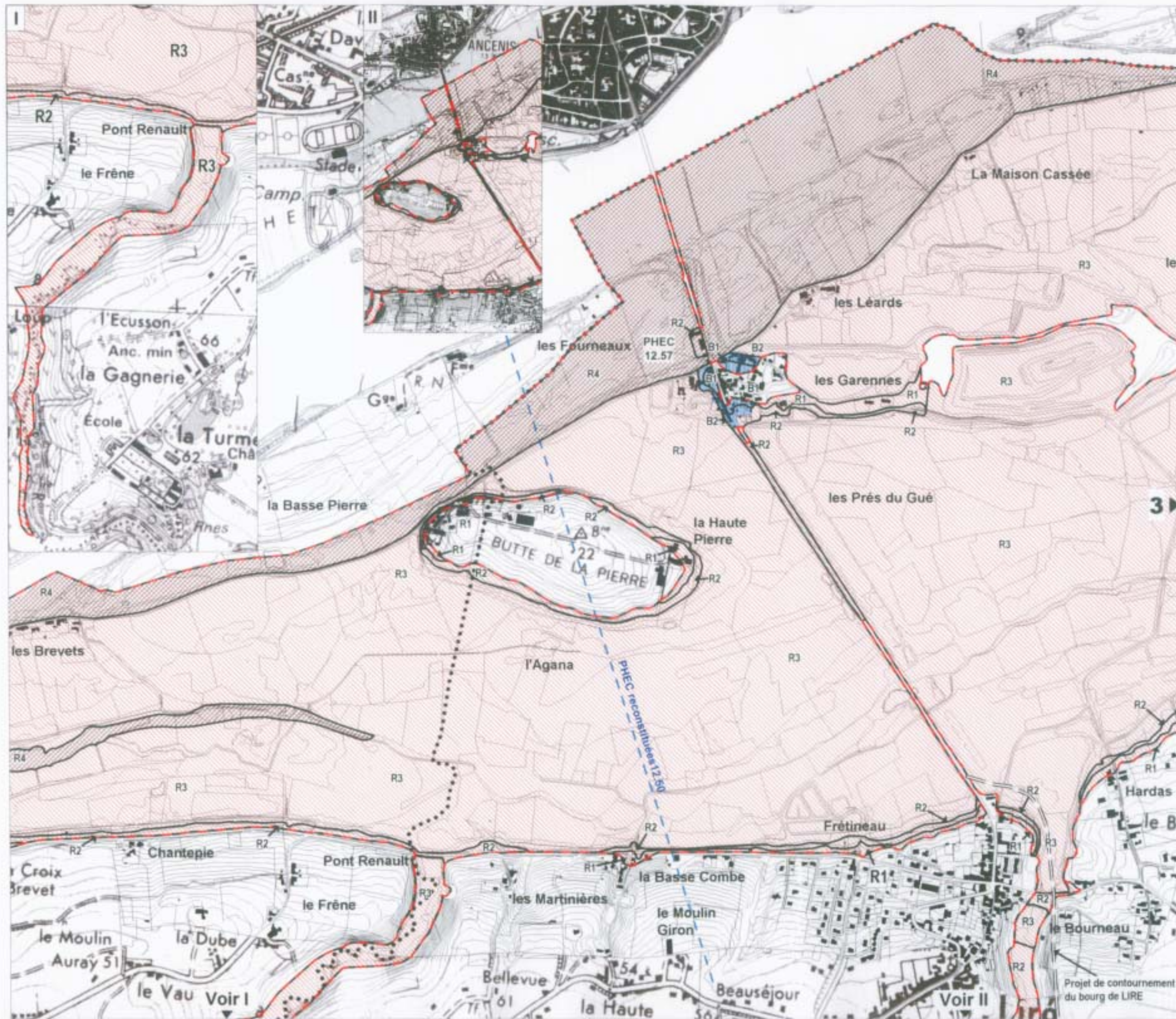


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- ★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 12.00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN99
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DOMMIS ET - BOTOPO JON 1996 - BICARTO IGH 2002 - SCAN 2023



LIRE
DRAIN

4

VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

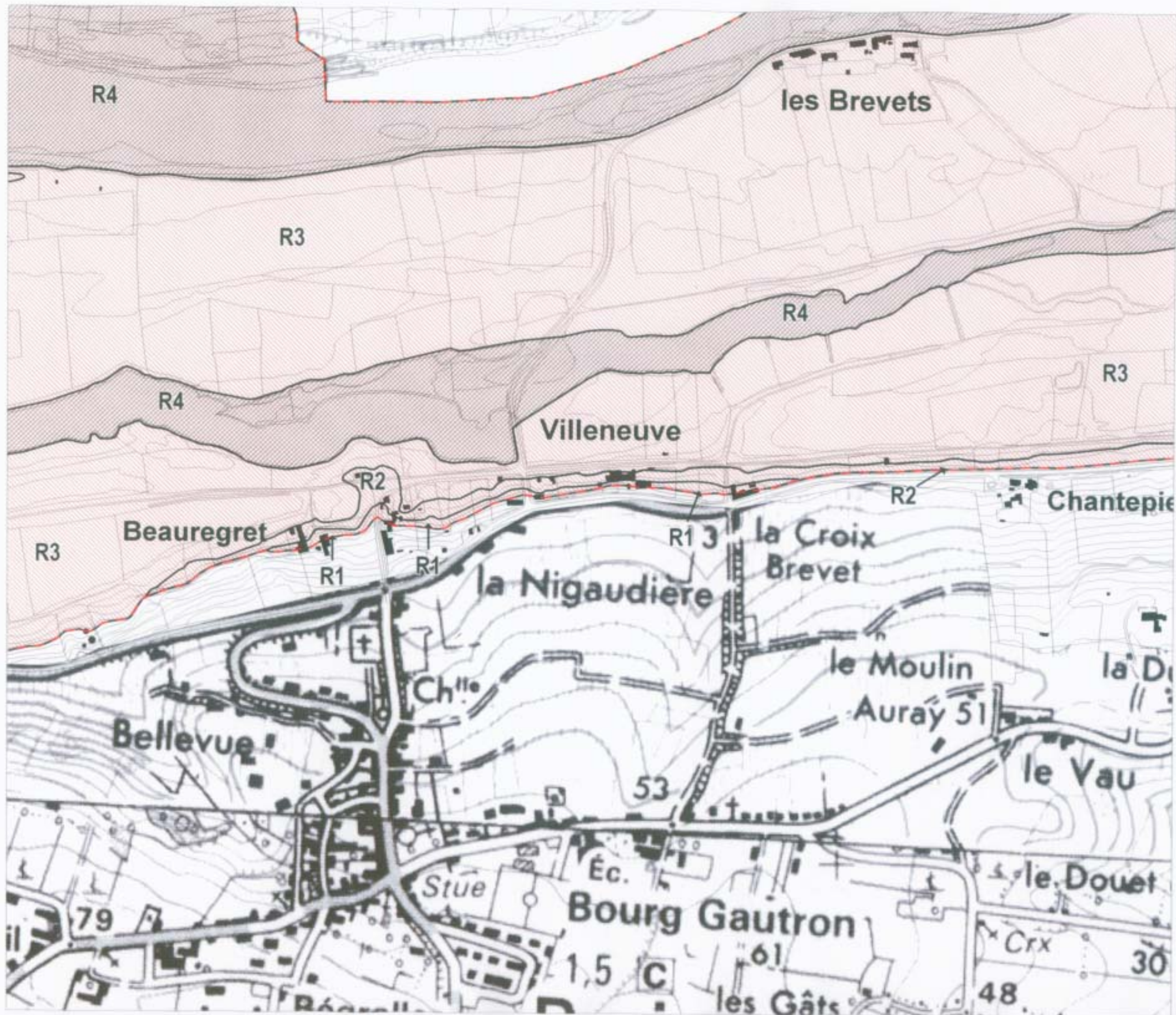


Direction Départementale de l'Équipement
de Maine et Loire
Service Maritime et Navigation

SOURCES : DOHRES FIT - BOTOVO IGN 1986 - BOCARTE IGN 2003 - SCAN25

3 ▶

Projet de contournement
du bourg de LIRE



DRAIN
5bis

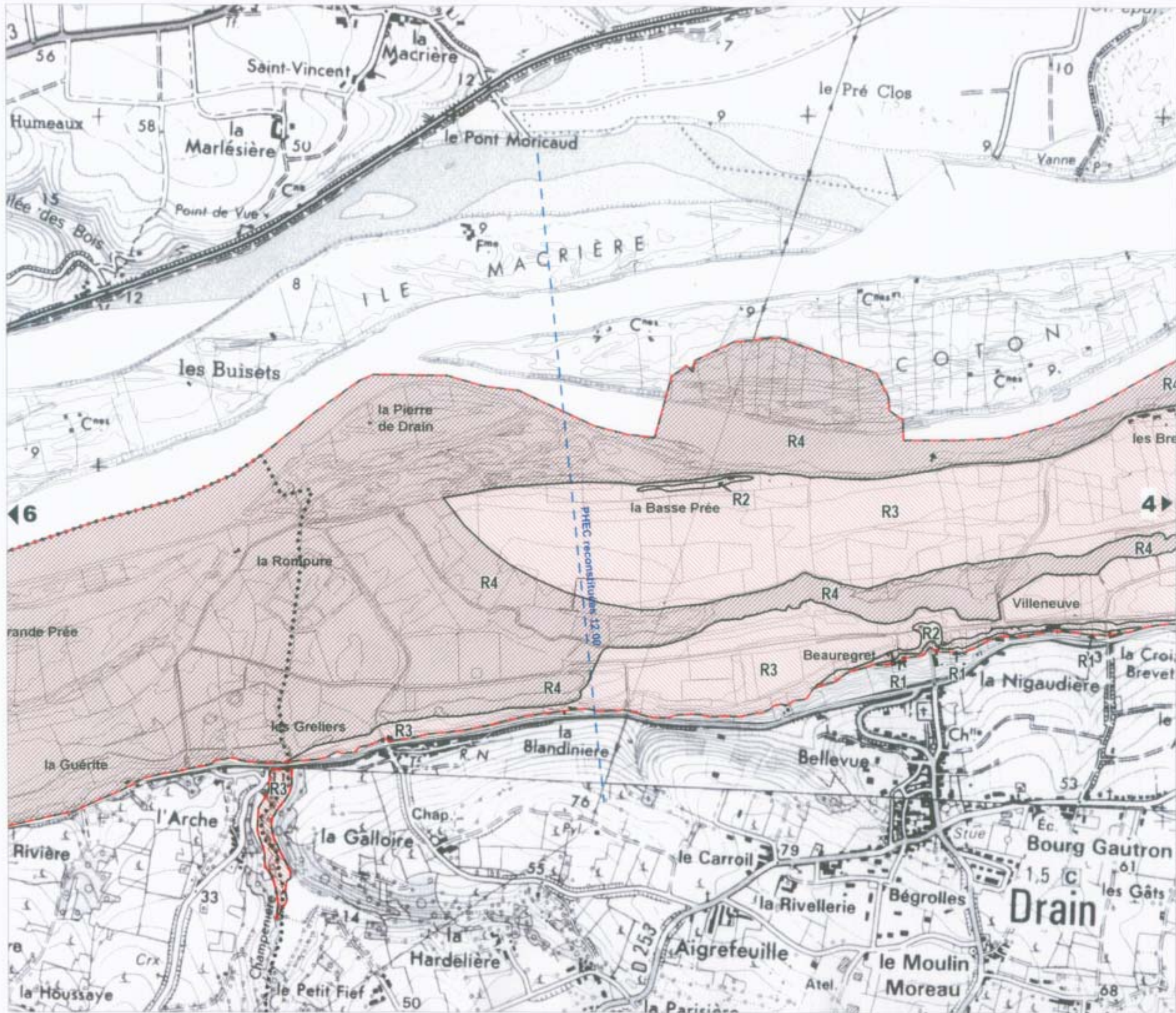


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'âles
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- âlés faible
 - R2- âlés moyen
 - R3- âlés fort
 - R4- âlés très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- âlés faible
 - B2- âlés moyen
 - B3- âlés fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC (1200) repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- N O T I O N D' A L E A S**
- ALEA 1 - FABLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)











Echelle 1/5000

SPEJRN 04/2000 SOURCES : DONNÉES P.T. - BDTOPQ IGN 1989 - BDCARTO IGN 2002 - SCAN25



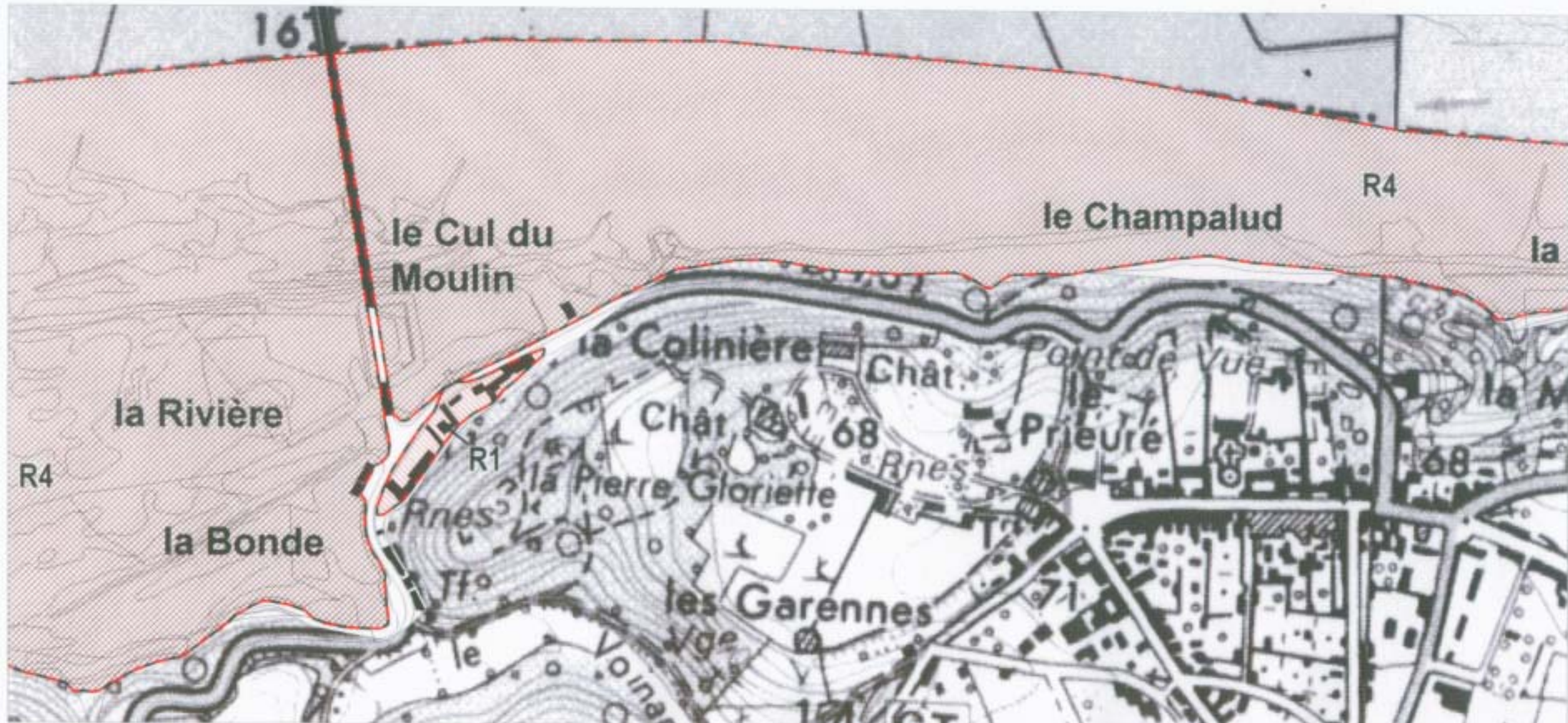
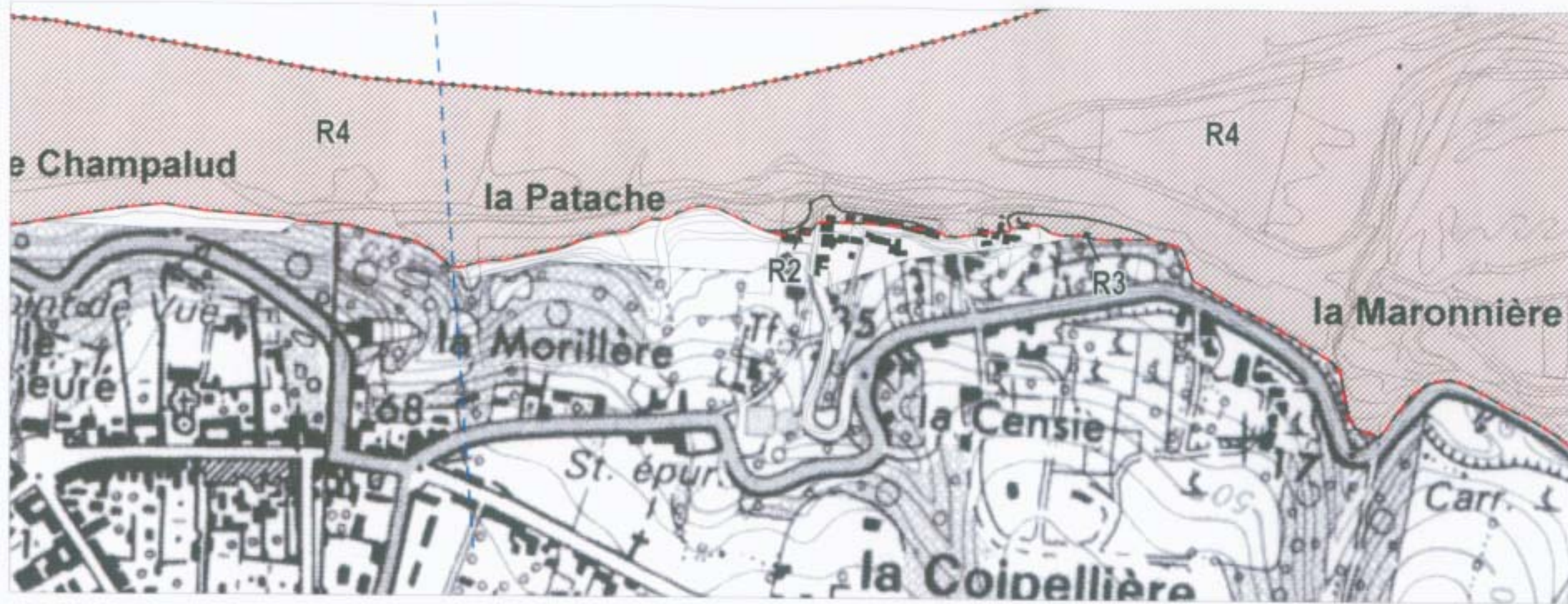
VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



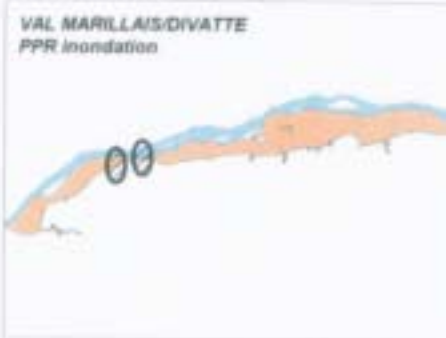
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aleas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  PHÉC 12.00 repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHÉC) référence IGN69
-  limite communale

- NOTION D'ALEAS
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
 - ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



CHAMPTOCEAUX
6bis

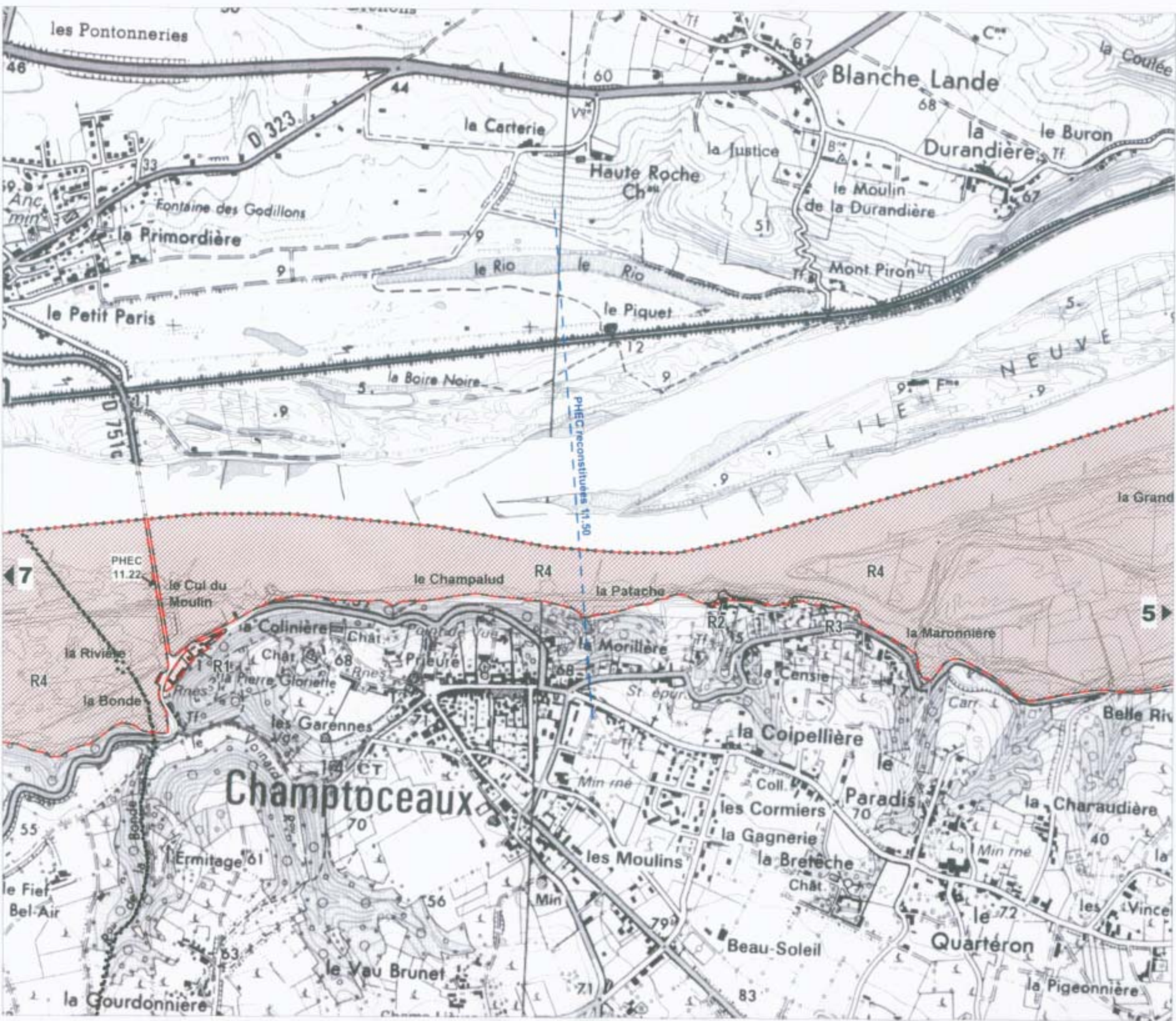
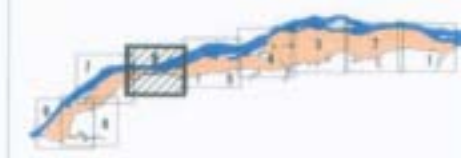


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1 - aléa faible
 - R2 - aléa moyen
 - R3 - aléa fort
 - R4 - aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1 - aléa faible
 - B2 - aléa moyen
 - B3 - aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
N
O
T
I
O
N
D'
A
L
E
A
S
- profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRÈS FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DDMN/ES/PT - BOTOPO IGN 1988 - SOCARTEO IGN 2002 - SCA/202



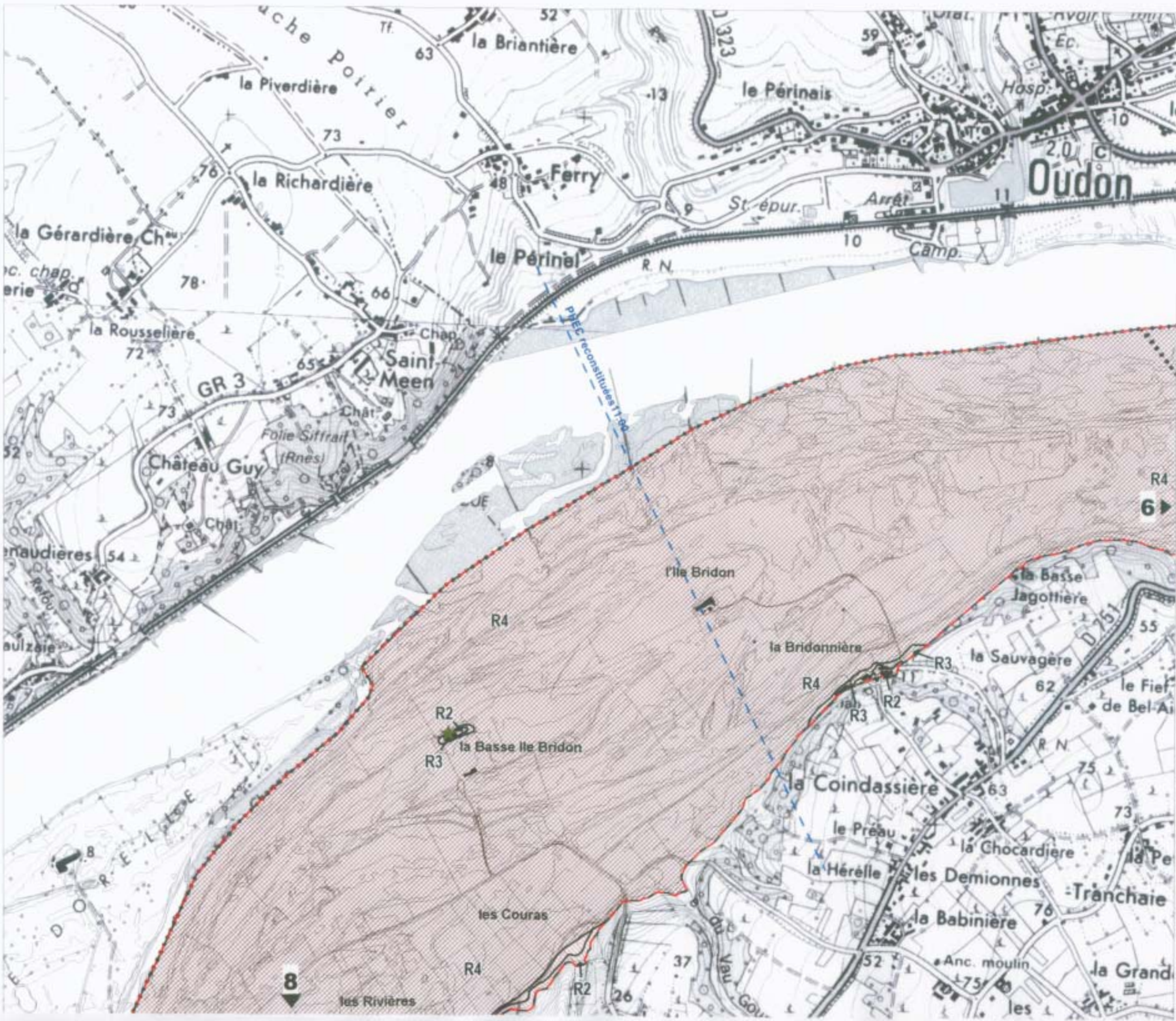
- pÉRIMÈTRE DU PPR INONDATION
- zones hors d'eau
- limites de zones d'ALÉAS
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- ALÉA FAIBLE
 - R2- ALÉA MOYEN
 - R3- ALÉA FORT
 - R4- ALÉA TRÈS FORT
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- ALÉA FAIBLE
 - B2- ALÉA MOYEN
 - B3- ALÉA FORT
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRÈS FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
O
T
I
O
N
D
A
L
E
A
S

Echelle 1/10000

SPURIN 04/2003 - SOURCES : DONNÉES FT - BOTOPO IGN 1986 - BOCARTO IGN 2002 - SCALDES



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
- ALÉA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
↑
Echelle 1/10000

SOURCES : DONNÉES P.T. : SOTOPRO IGN 1988 - SICARTO IGN 2002 - SCAN2E



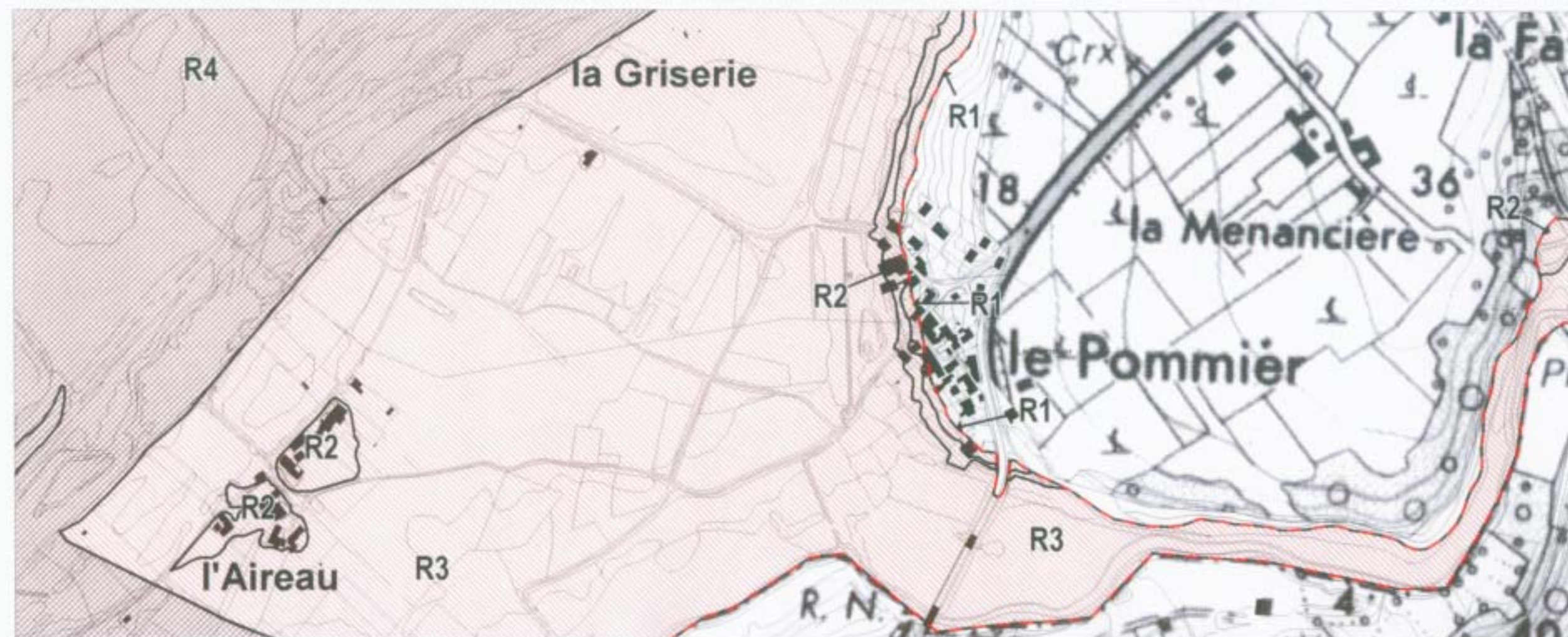
LA VARENNE

8bis

VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



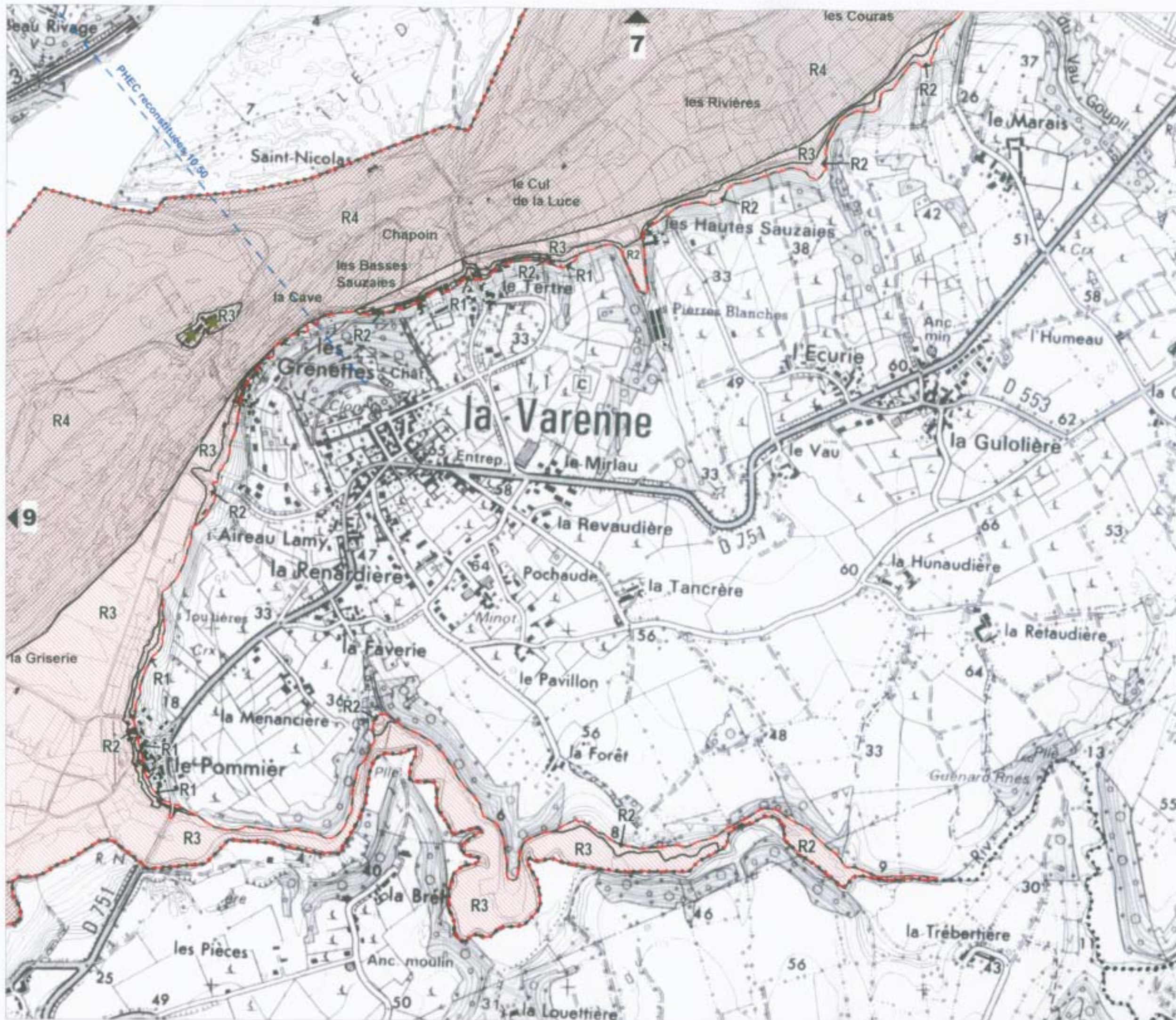
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale



- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un diversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DDMSE/IT - BOTOPO IGN 1994 - ADCA/ETO IGN 2002 - SCAN25



VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation

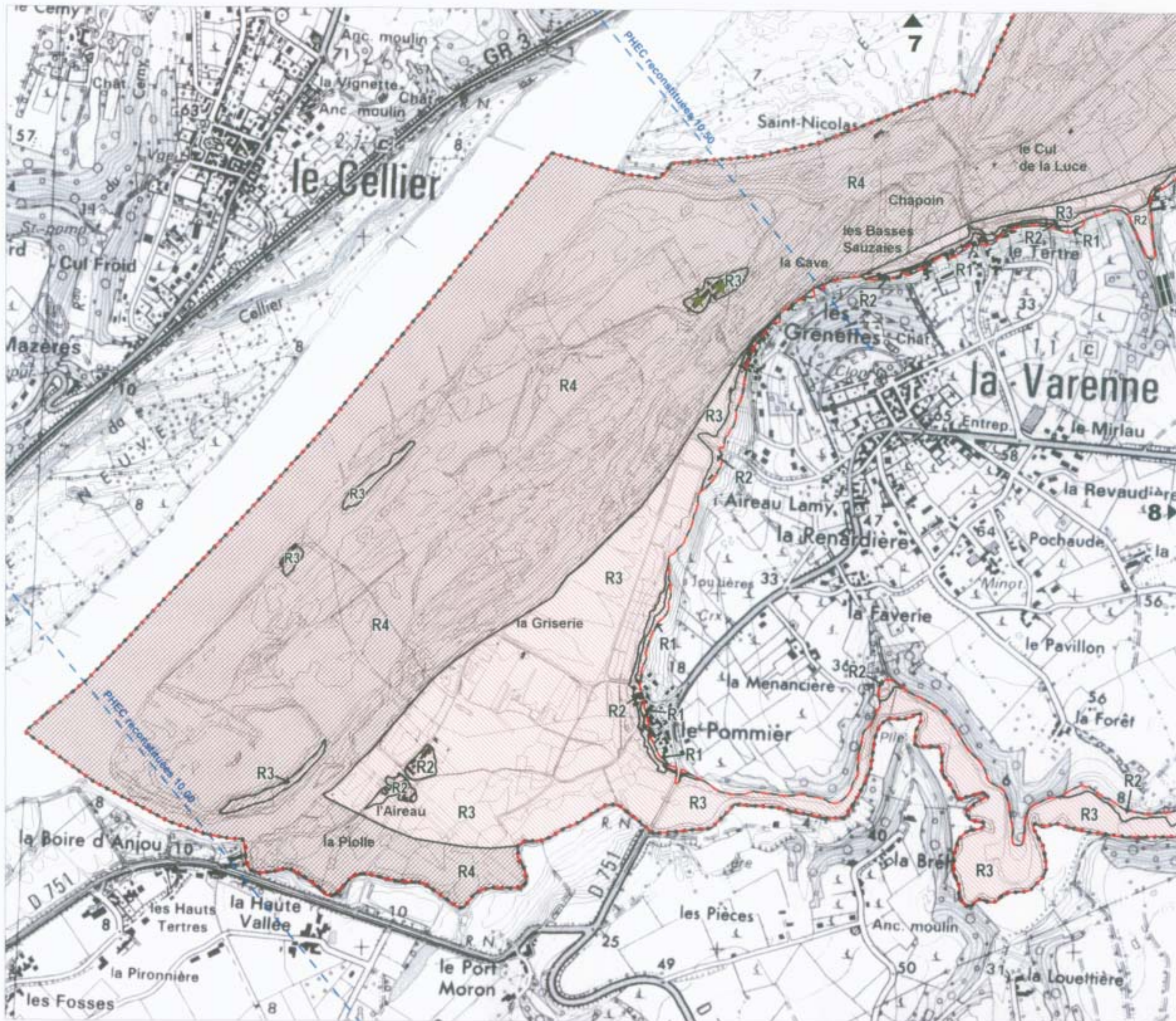


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alea faible
 - R2- alea moyen
 - R3- alea fort
 - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alea faible
 - B2- alea moyen
 - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 1238 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPEFFIN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FIT - BOTOPO IGH 1989 - BECARTO IGH 2003 - IGN69



VAL MARILLAIS/DIVATTE
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- alea faible
 - R2- alea moyen
 - R3- alea fort
 - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- alea faible
 - B2- alea moyen
 - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPÉRIEU 04/2003 - SOURCES : DONNÉES FIT - BOTOPO IGN 1984 - BOCARTO IGN 2002 - SCAN25